



COMITE DE PRIVATISATION
— Cabinet du Premier Ministre —

Rapport Annuel **2018**



S. E. Monsieur Amadou GON COULIBALY

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT,
TUTELLE DU COMITÉ DE PRIVATISATION.



Cabinet du Premier Ministre
COMITE DE PRIVATISATION

▶ Rapport Annuel 2018

SOMMAIRE

○	MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE PRIVATISATION
○	RESUME EXECUTIF
○	INTRODUCTION
1. ○	COMPOSITION DU COMITE DE PRIVATISATION
2. ○	ACTIVITES DU COMITE DE PRIVATISATION
2.1. ●	Opérations de privatisation en cours de finalisation
2.1.1.	BHCI
2.1.2.	PALMAFRIQUE
2.2. ●	Opérations de privatisation en cours de réalisation
2.2.1.	SONITRA
2.2.2.	SMI
2.2.3.	CI - ENGINEERING
2.2.4.	IPS-WA
2.2.5.	PETROCI-HOLDING
2.2.6.	LA LOYALE VIE
2.2.7.	ORANGE CÔTE D'IVOIRE
2.3. ●	Opérations de privatisation suspendues
2.3.1.	TRCI
2.3.2.	VERSUS BANK
3. ○	GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE, GESTION DES ARCHIVES, DE LA DOCUMENTATION ET DU SYSTEME D'INFORMATION
3.1. ●	Gestion administrative et budgétaire
3.1.1.	Gestion administrative
3.1.2.	Gestion budgétaire
3.1.2.1.	Budget alloué
3.1.2.2.	Budget exécuté
3.1.2.3.	Financement des études de privatisation
3.2. ●	Gestion des archives et de la documentation
3.2.1.	Gestion des archives
3.2.2.	Gestion de la documentation
3.2.3.	Gestion du site internet
3.3. ●	Gestion du système d'information
4. ○	PERSPECTIVES 2019
○	CONCLUSION





MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PRIVATISATION

La promotion du secteur privé constitue l'un des volets importants de la politique économique du Gouvernement ivoirien.

La privatisation est au centre de cette stratégie, laquelle consiste au désengagement de l'Etat du secteur productif au bénéfice des opérateurs privés tant nationaux qu'extérieurs.



Dans la mise en œuvre de son programme d'activité, le Comité de Privatisation vise à créer les conditions d'une amélioration de la situation financière des sociétés, ainsi que d'un meilleur développement de l'activité, afin de permettre notamment la reprise des investissements et la création d'emplois et assurer ainsi leur pérennité.

En 2018, le Comité de Privatisation s'est donné comme objectif d'accélérer le processus en vue de finaliser les opérations demeurant dans son programme, dans les meilleurs délais.

Cependant, bien que certaines opérations aient connu une avancée notable, le programme de privatisation a connu un certain ralentissement, lié essentiellement aux litiges existant au sein de certaines sociétés qui n'ont pas permis la poursuite du processus, ou au désistement de certains repreneurs au cours du processus, occasionnant l'arrêt des négociations et la recherche d'autres investisseurs.

La cession de la participation de l'Etat dans PALMAFRIQUE est en voie d'achèvement. Le contrat de cession et d'acquisition a été finalisé et sa signature devrait intervenir au début de l'année 2019.

En ce qui concerne la cession des actifs et de l'activité de distribution de gaz de PETROCI HOLDING et de La Loyale Vie, les études de valorisation sont en cours de réalisation.

La signature du contrat de cession et d'acquisition de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) a été réalisée en 2017. Le transfert effectif des parts de l'Etat au repreneur interviendra dès la prise de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances autorisant la modification de la structure de l'actionnariat de la banque, après avis conforme favorable de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Plusieurs opérations, dont l'achèvement était prévu en 2018, sont confrontées à des difficultés diverses.

Il s'agit de :

- **La Société Nationale Ivoirienne des Travaux (SONITRA)** dont la cession de 10% du capital à l'actionnaire de référence SOLEL BONEH INTERNATIONAL n'est pas arrivée à son terme, le contrat de cession et d'acquisition étant en attente de signature ;
- **CI-ENGINEERING** dont la cession au Consortium GECO/GEODIS, déclaré adjudicataire provisoire à l'issue de l'appel d'offres, a été annulée à la suite de négociations non concluantes ;
- **Tropical Rubber Côte d'Ivoire (TRCI)** dont les conflits entre les actionnaires perdurent ;
- **Industrial Promotion Services-West Africa (IPS-WA)** dont les tentatives de cession se sont avérées infructueuses.

Le processus de cession de la participation détenue par l'Etat dans le capital de Orange Côte d'Ivoire a été lancé à la fin de l'année 2018 et sera achevé en 2019.

○ M. CHRISTIAN KOFFI
Président du Comité de Privatisation
Conseiller Spécial du Premier Ministre





Au cours de l'année 2018, le Comité de Privatisation a poursuivi le processus de privatisation des sociétés PALMAFRIQUE, CI-Engineering, IPS-WA, SONITRA, TRCI, PETROCI Gaz, La Loyale Vie et la BHCI. Par ailleurs, il a assuré le suivi des diligences devant aboutir au transfert effectif des actions de l'Etat au repreneur de la BHCI.

En ce qui concerne la société PALMAFRIQUE, le Gouvernement a adopté un décret autorisant la cession de la participation de 30% du capital au Groupe FINANCIAL BC GENEVE. La signature du contrat de cession et d'acquisition et le paiement du prix de cession marqueront la fin du processus de cession.

Les négociations menées entre le Comité de Privatisation et le Consortium GECO/GEODIS, adjudicataire provisoire de l'appel d'offres, pour la cession de la participation de 74% détenue par l'Etat dans CI-Engineering, n'ont pas abouti et l'appel d'offres a été déclaré infructueux.

Après plusieurs tentatives de cession des parts de l'Etat dans IPS-WA, sans succès, le Comité de Privatisation a proposé à l'Etat de conserver la participation qu'il détient dans le capital de la société, dans l'attente d'offres spontanées et crédibles qui pourraient lui être soumises.

La cession de la participation de 10% du capital de la SONITRA au Groupe SBI n'ayant pas été faite, la signature du contrat de cession et d'acquisition n'ayant pas faite, bien que celui-ci ait été approuvé par l'Etat et le repreneur.

La privatisation de TRCI a été relancée à la suite des intérêts manifestés par les actionnaires privés, pour l'acquisition des parts de l'Etat. Les résultats des négociations en cours dans le cadre de la plateforme de médiation, mise en place par le Premier Ministre, en vue de trouver une solution définitive aux litiges entre ces actionnaires permettront d'achever le processus dans de bonnes conditions.

les études de valorisation de la Loyale Vie et des actifs et activités de gaz butane de PETROCI Holding sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne la BHCI, la cession effective des parts de l'Etat est tributaire de la réalisation des diligences préalables à la prise de l'arrêté par le Ministre de l'Economie et des Finances autorisant la modification de la structure de l'actionariat de la banque, après avis conforme favorable de la Commission Bancaire de l'UMOA.

La privatisation de VERSUS BANK est suspendue, en raison du litige opposant l'Etat à un ancien actionnaire de la banque. Ce litige n'avait pas trouvé de solution à la fin de l'année 2018. Cependant, l'Etat a procédé à la recapitalisation de la banque par ouverture du capital, ce qui la rendue conforme aux dispositions de la réglementation relative au niveau minimum du capital social et des fonds propres des établissements de crédit de l'UMOA.

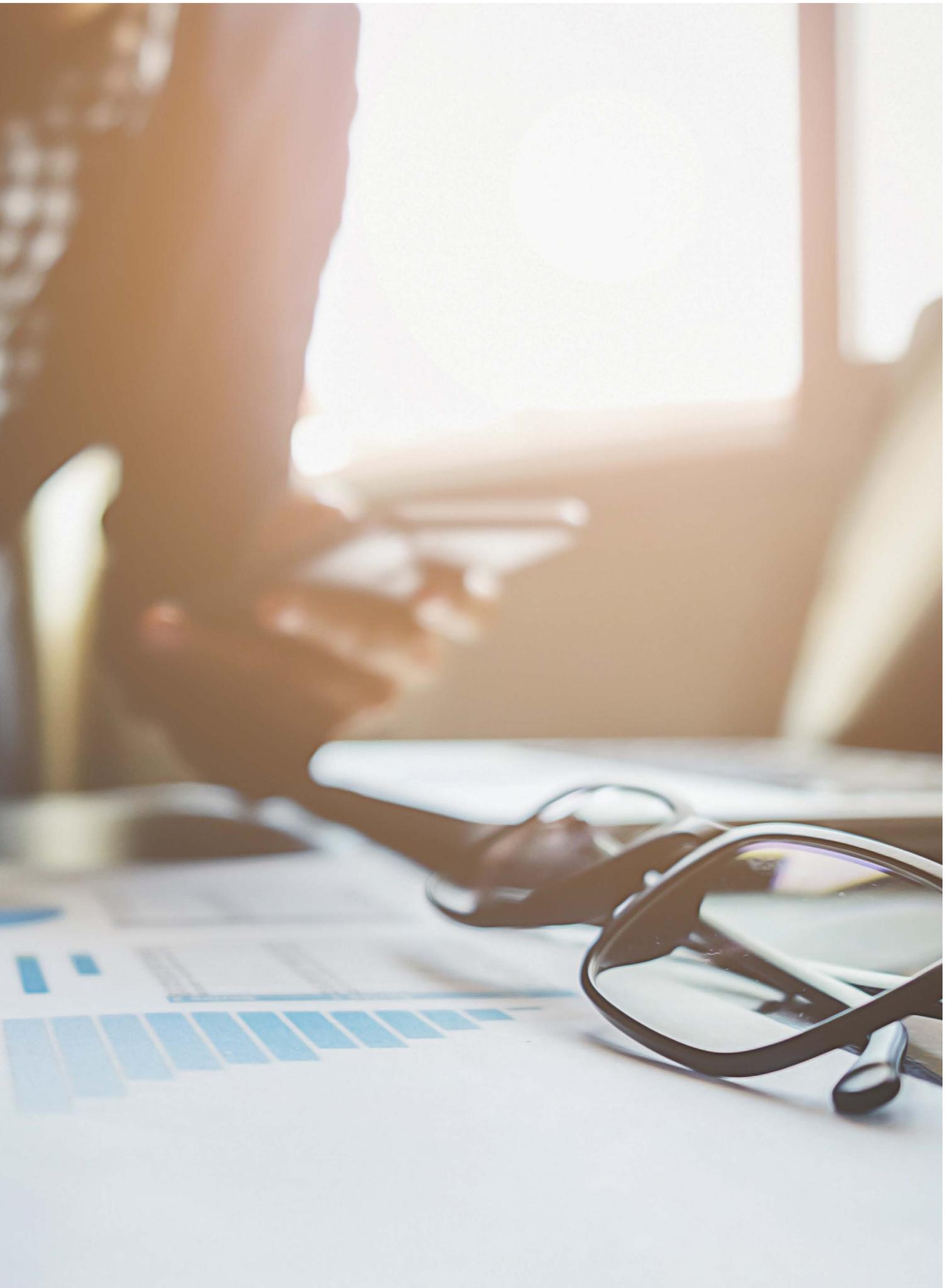
En 2019, la majeure partie des opérations en cours sera achevée, ainsi que la cession de la participation de l'Etat dans le capital de la société Orange Côte d'Ivoire. ■



COMITE DE PRIVATISATION

Créer les conditions d'une amélioration de la situation financière des sociétés, ainsi qu'un meilleur développement de l'activité, afin de permettre notamment la reprise des investissements et la création d'emplois et assurer ainsi leur pérennité.







INTRODUCTION

En 2018, le Gouvernement a poursuivi les réformes nécessaires à la consolidation des acquis, et mené des actions vigoureuses pour assurer le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

L'amélioration de l'environnement des affaires a permis de situer la Côte d'Ivoire dans le Top 10 des pays réformateurs en Afrique subsaharienne et parmi les 50 meilleures économies à l'Indice Doing Business à l'horizon 2020. Plus de 40 000 entreprises ont été créées sur cette période.

Les investissements réalisés ont contribué à soutenir la croissance économique, estimée à 7,4% par le Ministère de l'Economie et des Finances et qui reste l'une des plus élevées au monde. Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé les conclusions de la 4^{ème} revue du Programme Economique et Financier (PEF).

Sur le plan social, la paix et la sécurité ont été consolidées. Des initiatives ont été prises pour promouvoir et renforcer la réconciliation nationale et la cohésion sociale, notamment la loi d'amnistie concernant environ 800 personnes, poursuivies ou condamnées pour des infractions en lien avec la crise post-électorale de 2010 ou des infractions contre la sûreté de l'Etat.

Sur le plan diplomatique, le rayonnement de la Côte d'Ivoire est affermi par la présidence du pays des travaux du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York.

Le Comité de Privatisation a, dans cette dynamique, poursuivi l'exécution de son programme de privatisation pour l'année 2018, dont le présent rapport présente l'état d'avancement.

Après un rappel de la composition du Comité de Privatisation, les activités menées par celui-ci en 2018 sont décrites. La gestion de la Cellule Technique est également présentée.

Le rapport s'achève sur les principales perspectives pour 2019. ■

Top 10

Des pays réformateurs en Afrique de l'ouest

7,4%

Estimation taux de croissance 2018

+800

Personnes amnistiés



Présidence du Conseil de Sécurité des Nations Unies



Cabinet du Premier Ministre
COMITE DE PRIVATISATION

Composition du **COMITE DE PRIVATISATION**

Aux termes des décrets n°2017-513, n°2017-514 du 2 août 2017 et n°2017-840 du 19 décembre 2017, le Comité de Privatisation est composé des 11 membres suivants :

- **Président**
M. Christian KOFFI, Conseiller Spécial du Premier Ministre
- **Représentant le Président de la République**
M. Jean-Luc BEDIE, Conseiller du Premier Ministre
- **Représentant le Président de la République**
M. Georges Koffi BOLAMO, Directeur de Cabinet du Secrétaire Général de la Présidence de la République
- **Représentant le Premier Ministre**
M. Adama KAMARA, Conseiller Spécial du Premier Ministre
- **Représentant le Ministre de l'Industrie et des Mines**
M. Guillaume GNAMIEN N'DRI, Directeur de Cabinet
- **Représentant le Ministre du Plan et du Développement**
M. Madassa KOUMA, Assistant Technique du Ministre
- **Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances**
M. Siaka FANNY, Conseiller Technique du Ministre
- **Représentant le Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies renouvelables**
Mme AFFIAN née BONI Jeanne Chantal, Chef de Cabinet
- **Représentant le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME**
M. Albert Junior KOUATELAY, Conseiller Technique du Ministre
- **Représentant le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat**
M. Seydou BAMBA, Directeur Général du Portefeuille de l'Etat
- **Représentant le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement**
M. Paterné KOFFI, Directeur du Département Economie, Finances et Industrialisation

Il convient de rappeler que le réaménagement du Gouvernement intervenu le 10 juillet 2018 a entraîné la disparition du Ministère de l'Industrie et des Mines et la création du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et celle du Ministère des Mines et de la Géologie.

M. Guillaume GNAMIEN N'DRI a été nommé, le 14 octobre 2018, Conseiller Spécial du Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et ne participe plus, de ce fait, aux réunions du Comité de Privatisation.

Conformément au décret n° 94-520 du 21 septembre 1994, le Comité de Privatisation est assisté par une Cellule Technique. Par arrêté n° 396/PMMEF du 31 octobre 2013 du Premier Ministre, M. Ambroise KONE a été désigné Coordonnateur de la Cellule Technique du Comité de Privatisation. ■



2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE PRIVATISATION

Le Comité de Privatisation a tenu en 2018, neuf réunions, qui ont permis d'examiner les dossiers demeurant dans son programme.

L'état d'avancement de ces dossiers est présenté dans les paragraphes ci-après.

2.2. OPÉRATIONS DE PRIVATISATION EN COURS DE FINALISATION



Cabinet du Premier Ministre
COMITE DE PRIVATISATION



Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire - BHCI

2.1.1



a. Historique

La BHCI a été créée le 12 février 1993, avec un capital initial de 1 030 millions de FCFA, sous la forme d'une Société d'Economie Mixte de type particulier, à forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Son activité principale de financement de l'habitat avait pour objectif de favoriser l'accès à la propriété pour les populations à revenu modeste. Cependant, les difficultés de mobilisation des ressources à long terme l'ont amené à orienter ses activités vers une gamme de produits classiques. Le capital actuel de la banque est de 6 776 000 000 de FCFA.

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque.

Dénomination sociale	BANQUE DE L'HABITAT DE CÔTE D'IVOIRE	
Statut	Société Anonyme	
Capital	6 776 000 000 FCFA	
Date de création	12 février 1993	
Activités	Banque	
Répartition du capital	ETAT CI	41,3%
	BNI	5,5%
	SICOGI	4,8%
	SCI DEMACK	35,2%
	SOMAVIE	9,9%
	BOAD	2,2%
	NSIA-VIE	1,1%

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Total bilan	74 539	79 930	86 635
Fonds propres	1 053	5 765	7 677
PNB	5 855	6 698	7 070
Résultat net	70	1 557	1 316

c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 2 août 2017, de céder la participation de l'Etat et ses démembrements, soit 51,6%, dans le capital de la BHCI à Westbridge Mortgage Real Estate Investment Trust (REIT) au prix de 1 290 millions de FCFA. Cette décision a été formalisée par le décret n° 2017-509 du 2 août 2017.

Par la suite, le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 6 décembre 2017, que l'Etat revienne au capital de la BHCI, à hauteur de 5% avec un poste d'Administrateur, par le rachat d'actions auprès des actionnaires privés de la banque. En effet, le financement de l'habitat, notamment de logements au profit des populations à revenus modestes, est la mission principale assignée à la BHCI. Par conséquent, pour continuer de participer à la définition des orientations et de la stratégie de la banque, en vue de promouvoir les logements économiques, l'Etat a jugé opportun de rester dans le capital de la BHCI.

Le contrat de cession et d'acquisition a été signé le 14 janvier 2018.

Westbridge s'est engagée à recapitaliser la BHCI et à rétrocéder 1% de son capital social et des droits de vote au personnel, à un prix n'excédant pas leur prix d'acquisition, dans un délai de 6 mois à compter de la date d'acquisition des actions.

Le capital de la BHCI a été porté de 6 776 millions de FCFA à 10 381 millions de FCFA le 11 décembre 2018, soit une augmentation de 3 605 millions de FCFA. Une autre opération de recapitalisation est en cours en vue de porter le capital à 14 776 millions de FCFA, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 octobre 2018. La cession de la participation de l'Etat à Westbridge ne sera effective qu'après la prise d'un arrêté par le Ministre de l'Economie et des Finances autorisant la modification de la structure de l'actionariat de la banque, après avis conforme favorable de la Commission Bancaire de l'UMOA.



2.1.2
PALMAFRIQUE



a. Historique

La société PALMAFRIQUE a été créée à l'issue de la privatisation de PALMINDUSTRIE.

Elle exploite les blocs agro-industriels d'Eloka (sur une superficie de 2301ha), d'Anguédédou (sur une superficie de 2354 ha) et de Dabou (sur une superficie de 331 ha). Le capital de la société, de 3 500 000 000 FCFA, est détenu à 30% par l'Etat.

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	PALMAFRIQUE	
Statut	Société Anonyme	
Capital	3 500 000 000 FCFA	
Date de création	1997	
Activités	Culture de palmier à huile, usinage et commercialisation d'huile de palme.	
Missions	Entreprendre toutes activités concernant l'agriculture ou toutes autres activités s'y rattachant ; Distribuer, commercialiser, transformer toutes productions végétales notamment les palmiers à huile.	
Répartition du capital	FINANCIAL BC GENEVE	70%
	ETAT CI	30%

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Capitaux propres	-1 614	-1 263	658
Chiffre d'affaire	15 832	19 302	23 552
Excédent Brut d'Exploitation	1 070	1 684	-4 317
Résultat net	59	351	306

c. Etat d'avancement

Sur recommandation du Comité de Privatisation, le Gouvernement a autorisé, par décret n° 2018-601 du 27 juin 2018, la cession à FINANCIAL BC, de la participation de 30% détenue par l'Etat dans le capital de la société PALMAFRIQUE, au prix de 3040 millions de FCFA.

La signature du contrat de cession et d'acquisition devrait intervenir au cours du premier semestre de l'année 2019 et marquera la fin du processus de cession. ■



PALMAFRIQUE



2.2.
OPÉRATIONS DE PRIVATISATION
EN COURS DE RÉALISATION



Cabinet du Premier Ministre
COMITE DE PRIVATISATION



2.2.1 Société Nationale Ivoirienne de Travaux



a. Historique

La SONITRA a été créée en 1963 et exerce dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

L'Etat et le Groupe SBI ont respectivement 55% et 45% du capital de la société, qui s'élève à 2 272 500 000 FCFA.

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	SOCIÉTÉ NATIONALE IVOIRIENNE DE TRAVAUX	
Statut	Société Anonyme	
Capital	2 272 500 000 FCFA	
Date de création	1963	
Activités	Bâtiments et Travaux Publics	
Missions	Réalisation de grands projets du secteur des BTP : ponts, routes, infrastructures urbaines de drainage et d'assainissement, génie civil, bâtiments et monuments publics, aéroports, hôtels, complexes industriels, etc.	
Répartition du capital	ETAT CI	55%
	SBI	45%

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Capitaux propres	421	915	1 452
Chiffre d'affaire	886	2 614	3 369
Excédent Brut d'Exploitation	-275	687	-1 338
Résultat net	-470	494	536

c. Etat d'avancement

Le Groupe SBI, actionnaire de référence bien que minoritaire, détenant 45% du capital de la SONITRA, a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une participation supplémentaire de 10% en vue de détenir la majorité du capital, ce qui devrait lui permettre d'effectuer en toute sécurité les investissements nécessaires pour relancer les activités de la société.

Sur proposition du Comité de Privatisation, le Conseil des Ministres du 3 novembre 2016 a adopté le décret n°2016-867 autorisant la cession de 10% du capital à SBI, au prix de cession de 227,2 millions de FCFA.

Après l'accord du Gouvernement sur les termes et conditions du contrat de cession et d'acquisition négocié entre le Comité de Privatisation et le repreneur, les responsables de SBI ont été invités à procéder à la signature du contrat. Mais ceux-ci n'ont pas donné de suite à cette invitation, malgré de nombreuses relances.

Par conséquent, le Comité de Privatisation a décidé, en sa réunion tenue le 8 novembre 2018, de mettre fin au processus de cession de la participation de 10% à SBI et de lancer la recherche d'un repreneur intéressé par l'acquisition de la totalité des parts de l'Etat, soit 55% du capital de la SONITRA. ■





a. Historique

La SMI a été créée par décret n° 83-497 du 1^{er} juin 1983, sous la forme d'une société d'Economie Mixte de type particulier, avec pour objet l'exploitation et la commercialisation des gisements d'or d'Ity. Elle a, par la suite, été transformée en une société anonyme à participation financière publique majoritaire.

En 2013, le Groupe La MANCHA HOLDING SARL qui détenait 45,9% du capital de la SMI a exprimé le souhait d'obtenir la majorité du capital, ce qui devrait lui permettre de réaliser, avec plus de sérénité, d'importants investissements, portant notamment sur un programme intensif d'exploration et la construction d'une usine de traitement de minerai par le procédé de lixiviation.

Le Gouvernement a accédé à la requête du Groupe en lui cédant 9,1% du capital de la SMI, portant la participation du Groupe à 55%. Dans le cadre de la promotion de l'actionnariat national, le Gouvernement a également cédé une participation de 5% du capital au Groupe KEYMAN INVESTMENT, dont le capital est entièrement détenu par l'ivoirien Didier DROGBA.

Le Gouvernement a cédé, en 2017, une participation de 25% du capital de la société, détenue par l'Etat à travers la SODEMI, au Groupe ENDEAVOUR MINING CORPORATION, qui, en 2016, a repris la totalité de la participation de LA MANCHA HOLDING SARL dans le capital de la SMI. A l'occasion de cette opération, le Groupe a repris les engagements souscrits auparavant par LA MANCHA.

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	SOCIETE DES MINES D'ITY	
Statut	Société Anonyme	
Capital	600 000 000 FCFA	
Date de création	1 ^{er} juin 1983	
Activités	Exploitation et commercialisation des gisements d'or d'Ity	
Répartition du capital	Etat de Côte d'Ivoire	10%
	SODEMI	5%
	ENDEAVOUR MINING CORPORATION	80%
	KEYMAN INVESTMENT	5%

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Capitaux propres	64 517	73 182	78 602
Chiffre d'affaire	57 752	54 411	43 712
Excédent Brut d'Exploitation	19 289	18 780	2 398
Résultat net	12 993	10 665	5 420

c. Etat d'avancement

Parallèlement, à la cession de la participation de 25% au Groupe ENDEAVOUR telle qu'indiquée ci-dessus, le Gouvernement a décidé de céder une participation supplémentaire de 5% au groupe Didier DROGBA.

Les négociations du prix de cession entamées en 2018 sont toujours en cours.





2.2.3 CÔTE D'IVOIRE ENGINEERING



a. Historique

Dans le cadre de la privatisation de PALMINDUSTRIE en 1997, l'Atelier des Travaux Neufs (ATN) et l'Atelier Central de Maintenance (ACM) ont été fusionnés pour créer la société CI-ENGINEERING, avec pour actionnaires l'Etat de Côte d'Ivoire et le consortium composé de la MACI, la MCA-CI, la STAMVIE, l'IPT et l'AMRA.

L'actionnariat de la société a connu des modifications à la suite de la sortie de la MACI, actionnaire de référence, notamment au profit de l'Etat.

Par ailleurs, des actions ont été cédées à divers investisseurs. Il s'agit d'une personne physique, M. NEMBELESSINI-SILUE et de deux personnes morales, à savoir la société CAGOM et la société ELITE SA.

CI-ENGINEERING est spécialisée dans la mécanique générale, la chaudronnerie, la maintenance industrielle, le montage de gros équipements. **L'Etat détient 74% du capital de la société qui s'élève à 1 301 000 000 FCFA.**

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	COTE D'IVOIRE ENGINEERING	
Statut	Société Anonyme d'économie mixte	
Capital	1 301 000 000 FCFA	
Date de création	1997	
Siège	Pointe des fumeurs - Zone Industrielle de Vridi, Abidjan	
Activités	Mécanique générale, chaudronnerie, maintenance industrielle	
Missions	Confections métallurgiques, production de matériels et équipements industriels. Maintenance industrielle	
Répartition du capital	ETAT CI	74%
	M. Victor NEMBELESSINI SILUE	10%
	CAGOM	8%
	ELITE SA	8%

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Capitaux propres	-4 164	-1 963	-2 343
Chiffre d'affaire	670	635	367
Excédent Brut d'Exploitation	-689	-354	-377
Résultat net	-841	2 201	-379

c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 27 avril 2016, de la cession de la participation de 74% détenue par l'Etat dans le capital de CI-ENGINEERING à un investisseur privé, par Appel d'Offres ouvert.

A l'issue de l'Appel d'Offres, le Consortium GECO/GEODIS a été déclaré adjudicataire provisoire et les négociations ont été menées avec le Comité de Privatisation, en vue de s'accorder sur les termes et conditions de la cession. Ces négociations n'ont pu aboutir, en raison notamment de problèmes juridiques liés aux conditions de création de CI-ENGINEERING.

Sur instruction du Gouvernement, le Comité de Privatisation a mis fin aux négociations avec le Consortium et a annulé la procédure de cession. Cette décision a été notifiée au Consortium, le 30 octobre 2018, et l'avis de déclaration d'appel d'offres infructueux a été publié dans le quotidien Fraternité Matin.

Par ailleurs, le Comité de Privatisation s'est attaché les services d'un notaire pour procéder à la régularisation des formalités juridiques de la société.



a. Historique

Le Groupe IPS-WA est une Holding financière opérant dans les domaines de l'Industrie et des services. Le Groupe est majoritairement détenu par le Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED).

L'Etat détient une part minoritaire de 15% du capital d'IPS-WA, qui s'élève à 1 000 000 000 FCFA.

IPS-WA détient directement ou indirectement des parts dans le capital de sociétés, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso.

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES – WEST AFRICA	
Statut	Société Anonyme avec PCA et DG	
Capital	1 000 000 000 FCFA	
Siège	Abidjan Cocody, 62 Bld Victor Schoelcher	
Date de création	30 août 1965	
Activités	Développement industriel	
Missions	Promouvoir en Côte d'Ivoire ainsi que dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, toutes entreprises à caractère rentable dans tous les domaines d'activités.	
Répartition du capital	AKFED	41,0%
	ETAT CI	15,0%
	SFI	15,0%
	DEG	9,0%
	BICICI	8,0%
	SAPRIM	2,0%
	SGBCI	1,7%
	PRIVES ETRANGERS	8,3%

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Capitaux propres	13 158	13 726	15 426
Chiffre d'affaire	2 761	2 442	2 480
Excédent Brut d'Exploitation	463	517	39
Résultat net	1 324	1 568	2 800

c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 27 avril 2016, de céder la participation de 15% détenue par l'Etat dans le capital de IPS-WA, par une consultation restreinte ou par Appel d'Offres.

Après plusieurs tentatives de cession restées infructueuses, le Comité de Privatisation reste en attente d'offres spontanées et crédibles qui pourraient lui être soumises par d'éventuels investisseurs.



2.2.5 PETROCI-HOLDING



a. Historique

PETROCI-HOLDING est une société anonyme à participation financière publique, avec Conseil d'Administration.

Elle a été créée par le décret n° 75-744 du 21 octobre 1975, en vue d'assurer la promotion du bassin sédimentaire ivoirien, ainsi que la valorisation de ses ressources pétrolières et gazières par l'exploration des gisements de pétrole et de gaz.

Les activités majeures de la société sont les suivantes :

- exploration et production de pétrole et de gaz ;
- distribution de gaz naturel aux industriels ;
- appontement et base logistique ;
- distribution de gaz butane ;
- fabrication et requalification des bouteilles de gaz.

L'activité de distribution de gaz butane est organisée autour de quatre axes principaux :

- l'importation de gaz butane pour l'approvisionnement du marché national ;
- la fabrication et la requalification des emballages ;
- le conditionnement du gaz butane dans les centres emplisseurs ;
- la commercialisation du gaz butane.

Le capital de la société s'élève à 20 000 000 000 FCFA et est entièrement détenu par l'Etat.

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	PETROCI-HOLDING	
Statut	Société Anonyme	
Capital	20 000 000 000 FCFA	
Date de création	21 octobre 1975	
Activités	Exploration et production de pétrole et de gaz ; Distribution de gaz naturel aux industriels ; Appontement et base logistique ; Distribution de gaz butane et stations-service ; Fabrication et requalification des bouteilles de gaz.	
Répartition du capital	ETAT DE CÔTE D'IVOIRE	100%

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Capitaux propres	327 414	343 711	373 304
Chiffre d'affaire	229 585	202 959	226 783
Excédent Brut d'Exploitation	83 597	96 449	107 811
Résultat net	-39 465	5 377	13 938

c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 24 mai 2017, de la cession des actifs et activités du réseau de distribution de gaz butane de PETROCI-Holding à des investisseurs privés.

Les travaux d'évaluation de ces actifs et activités ont enregistré un retard important par rapport au calendrier initial et se poursuivent avec l'assistance de Southbridge, Conseil financier du Comité de Privatisation sur l'opération.

La cession devrait être réalisée au cours du troisième trimestre de l'année 2019.



a. Historique

La Loyale Vie est une société d'assurances et de réassurances Vie de droit national créée le 1er avril 2003 avec un capital initial de 600 millions de FCFA, à la suite de la reprise de la Prévoyance Luxembourg-Côte d'Ivoire d'Assurances-Vie (PRELUXCIAVIE), par la reprise de l'agrément et les activités de la compagnie African American Insurance Vie (AFRAM VIE), société agréée par l'arrêté N°040/MEFP/CAB du 07 février 1995 du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

La Loyale Vie est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ1994-B-179951. Son siège social est situé au 4ème étage de l'immeuble WOODIN Center, Avenue Noguès à Abidjan-Plateau.

Son capital a connu une augmentation de 900 millions de FCFA en 2007 qui l'a porté à 1 500 000 000 de FCFA.

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	LA LOYALE VIE	
Statut	Compagnie d'Assurances	
Capital	1 500 000 000 FCFA	
Siège	Abidjan Cocody, 62 Bld Victor Schoelcher	
Date de création	1 ^{er} avril 1963	
Activités	Assurances et Réassurances Vie	
Répartition du capital	La Loyale Assurances	25,8%
	ATHEMA Finances	23,7%
	Caisse d'Epargne	21,5%
	BNI	20,0%
	Société Africaine de Financement	6,6%
	SCI Adja GBATIGUI	1,6%
	AIA	0,3%
	Petro Ivoire	0,1%
Personnes Physiques	0,4%	

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Total Bilan	25 424	26 580	25 606
Capitaux propres	5 327	5 851	2 752
Chiffre d'affaire	9 851	8 702	8 783
Résultat net	611	524	-2 699

c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a adopté, en Conseil des Ministres du 24 mai 2017, un plan de restructuration et de recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE). Ce plan prévoit, entre autres, la cession de la participation détenue par la CNCE dans le capital de La Loyale Vie.

Le Gouvernement a instruit le Comité de Privatisation, le 12 septembre 2017, à l'effet de conduire le processus de cession. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Comité de Privatisation a lancé un Appel d'Offres, le 15 janvier 2018, pour sélectionner un repreneur disposant de ressources financières adéquates, en vue d'acquiescer la participation de 21,54% de la CNCE.

Outre le prix d'acquisition des actions, le repreneur devra disposer de ressources financières adéquates pour participer aux différentes recapitalisations de la compagnie.

Par ailleurs, le Comité de Privatisation a sélectionné, à l'issue d'un appel d'offres un consultant, en vue de l'assister, en qualité de Conseil financier, pour l'évaluation de La Loyale Vie et les négociations avec le soumissionnaire qui sera retenu.

Les propositions reçues à l'issue de l'Appel d'Offres sont en cours d'évaluation.

L'opération est prévue pour être finalisée au cours du premier semestre de l'année 2019.



2.2.7 ORANGE CÔTE D'IVOIRE



a. Historique

ORANGE COTE D'IVOIRE est issue de la fusion entre la société de téléphonie mobile ORANGE et COTE D'IVOIRE TELECOM, société à participation financière publique, dont la privatisation a été décidée en Conseil des Ministres du 2 décembre 2013.

L'Etat détient désormais 14,95% du capital de ORANGE COTE D'IVOIRE.

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	ORANGE CÔTE D'IVOIRE	
Statut	Société Anonyme	
Capital	5 996 000 000 FCFA	
Siège	Abidjan, Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, Immeuble « Le Quartz »	
Date de création	29 décembre 2016	
Activités	Opérateurs de Télécommunications	
Missions	Commercialisation d'équipements et de services de télécommunication pour les particuliers, les professionnels et les entreprises : téléphonie fixe, téléphonie mobile, services sur internet, télévision, services de téléconférence, Mobile money etc.	
Répartition du capital	ETAT DE CÔTE D'IVOIRE	14,95%
	Groupe ORANGE	74,45%
	Groupe SIFCOM	10,35%
	Salariés	0,17%

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Capitaux propres	199 806	305 054	369 239
Chiffre d'affaire	417 653	482 821	538 336
Excédent Brut d'Exploitation	125 320	157 822	174 692
Résultat net	44 777	48 382	64 000

c. Etat d'avancement

Le processus de cession de la participation de 14,95% détenue par l'Etat dans le capital de ORANGE COTE D'IVOIRE a été initié à la fin de l'année 2018 et devrait être achevé en 2019.

ORANGE CI



2.3. OPÉRATIONS DE PRIVATISATION SUSPENDUES



Cabinet du Premier Ministre
COMITE DE PRIVATISATION



2.3.1

TRCI - TROPICAL RUBBER COTE D'IVOIRE



a. Historique

La société TRCI a été créée en juin 1995, après l'acquisition, par la société SAPHIC, du domaine hévéicole de l'Etat situé à Anguédédou.

Elle exploite un complexe agro-industriel qui comprend 1415 ha de plantations d'hévéa, une unité d'usinage de caoutchouc et des bâtiments sociaux.

Ses activités s'étendent à l'encadrement, à l'assistance technique des planteurs d'hévéa ainsi qu'à l'achat de leurs productions.

L'Etat détient 20% du capital de TRCI, qui s'élève à 2 000 000 000 FCFA.

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	TROPICAL RUBBER COTE D'IVOIRE		
Statut	Société Anonyme		
Capital	2 000 000 000 FCFA		
Siège	KM 26 Anguédédou Route de Dabou		
Date de création	Juin 1995		
Activités	Hévéaculture, usinage et exportation de caoutchouc usiné		
Missions	Participer au programme de développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire ; Encadrer et assister techniquement les planteurs d'hévéa ; Transformer le caoutchouc naturel jusqu'aux produits finis.		
Répartition du capital	HALCYON Agri	70%	
	Monsieur BILEY Joseph Désiré	10%	
	ETAT CI	20%	

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Capitaux propres	13 372	9 489	10 345
Chiffre d'affaire	26 413	26 884	46 878
Excédent Brut d'Exploitation	-121	-1 379	2 019
Résultat net	-706	-2 883	856

c. Etat d'avancement

La privatisation de TRCI a été décidé en Conseil des Ministres du 2 décembre 2013.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Comité de Privatisation a effectué une étude de valorisation et des modes de cession de la société, qui a révélé des litiges entre les actionnaires privés de celle-ci, susceptibles d'entraver la cession de la participation de l'Etat. L'opération a donc été suspendue, dans l'attente de la résolution de ces litiges.

Toutefois, les contacts ont été maintenus avec la société, en vue de reprendre l'opération de cession, dès que les conditions le permettront.

Par la suite, les actionnaires privés de la société ayant manifesté leur intérêt pour l'acquisition de la participation de l'Etat, le Comité de Privatisation a saisi cette opportunité pour reprendre le processus de cession, en organisant un appel à concurrence entre eux. Ceux-ci ont donc été invités à soumettre, au Comité de Privatisation, leurs propositions techniques et financières.

En définitive, le Comité de Privatisation a été instruit de suspendre l'opération de cession, dans l'attente des résultats de la médiation entre les actionnaires privés, lancée sous l'égide de Monsieur le Premier Ministre, dans le cadre d'une plateforme mise en place le 19 juillet 2018. ■



a. Historique

Constituée en mars 2003, avec un capital de 3 milliards de FCFA et agréée en qualité de banque par l'arrêté n°425/MEMEF/DGTCF du 1^{er} décembre 2003, VERSUS BANK a démarré ses activités en mars 2004.

A sa création, la banque était détenue à hauteur de 65% par le Groupe l'AIGLON et de 35% par des privés ivoiriens, à savoir Messieurs Jean-Claude Roger N'DA AMETCHI (30%) et Abou-Bakar OUATTARA (5%).

Entre le 2 août 2006 et le 31 décembre 2008, elle a été mise sous administration provisoire par l'arrêté n°190/MDPMEF/CAB du Ministre de l'Economie et des Finances.

Depuis janvier 2009, elle est devenue une société d'Etat, avec l'Etat comme actionnaire unique après le rachat des parts des actionnaires privés.

Le Gouvernement a adopté, en Conseil des Ministres, le décret n° 2018-598 du 27 juin 2018 portant augmentation du capital social de Versus Bank. Cette augmentation, qui a porté le capital de 3,0 milliards de FCFA à 14,6 milliards de FCFA, s'est faite par émissions d'actions nouvelles au profit de l'Institut de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE).

A l'issue de l'opération, le capital de la banque se répartit comme suit :

- ETAT 52,9%
- IPS-CGRAE 47,1%

b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

Dénomination sociale	VERSUS BANK	
Statut	Société Anonyme	
Capital	14 850 000 000 FCFA	
Siège	Abidjan Plateau, Immeuble CRRAE-UMOA	
Date de création	1 ^{er} décembre 2003	
Activités	Banque, Financement des PME-PMI, Services financiers	
Missions	Financer les besoins et le développement des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries (PME/PMI)	
Répartition du capital	Etat CI	52,89%
	CGRAE	47,11%

Chiffres Clés (en millions de Francs CFA)	2015	2016	2017
Total Bilan	58 305	60 858	63 023
Fonds propres	-4 214	-5 569	-1 580
PNB	5 134	4 140	5 325
Résultat net	1 454	1 704	929

c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 24 juin 2015, de céder la participation de l'Etat dans le capital de Versus Bank, selon le schéma suivant :

- **cession de 67% du capital à un groupe bancaire** ayant des références avérées dans le financement des PME/PMI, qui s'engagera à recapitaliser la banque et à mettre en œuvre un plan de relance ambitieux et crédible ;
- **cession de 33% du capital à des investisseurs nationaux**, intéressés par le financement des PME/PMI.

La mise en œuvre de l'opération a été suspendue, à la suite de réclamations de Monsieur Jean Claude Roger N'DA AMETCHI, qui revendique la propriété de 90 000 actions, représentant 30% du capital de la banque.

L'opération de privatisation de la banque reprendra dès le règlement définitif du conflit entre l'Etat et Monsieur N'DA AMETCHI.



3. GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE, GESTION DES ARCHIVES, DE LA DOCUMENTATION ET DU SYSTEME D'INFORMATION

La Cellule Technique du Comité de Privatisation est organisée en deux Directions et un Bureau :

- La Direction des Opérations de Privatisation
- La Direction des Affaires Administratives et Financières
- Le Bureau des Archives et de la Documentation

Ce chapitre porte sur les activités de la Direction des Affaires Administratives et Financières et celles du Bureau des Archives et de la Documentation, à savoir la gestion administrative et budgétaire et la gestion du système d'information.



3.1 Gestion administrative et financière



> 3.1.1. Gestion administrative

Il a été procédé à une réorganisation interne par la transformation des deux Services en Directions. Il s'agit de la Direction des Opérations de Privatisation (DOP) et de la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF).

> 3.1.1. Gestion budgétaire

3.1.1.1. Budget alloué

Le Comité de Privatisation a sollicité, au titre de l'année 2018, un budget total de 744 468 957 FCFA, dont 74 973 290 FCFA pour les dépenses d'investissement, 351 068 269 FCFA pour les dépenses de personnel et 318 427 398 FCFA au titre des dépenses de fonctionnement.

Le budget total alloué a été de 601 778 054 FCFA. Il se ventile comme suit :

- **351 068 269 FCFA** au titre des dépenses de personnel ;
- **250 709 785 FCFA** au titre des dépenses de fonctionnement.

Aucun budget n'a été alloué pour les dépenses d'investissement.

Par ailleurs, le Comité de Privatisation a bénéficié, par l'Arrêté n°540/SEPMBPE/DGBF/DBE3/TTB du 28 mai 2018 du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, d'un complément budgétaire de 91 770 000 FCFA pour la prise en charge des frais des formalités juridiques (actes notariés) et des honoraires des Commissaires aux apports, dans le cadre de la privatisation de la Société CI-ENGINEERING. Les travaux correspondants n'ont pas pu être effectués au cours de l'année 2018. ■

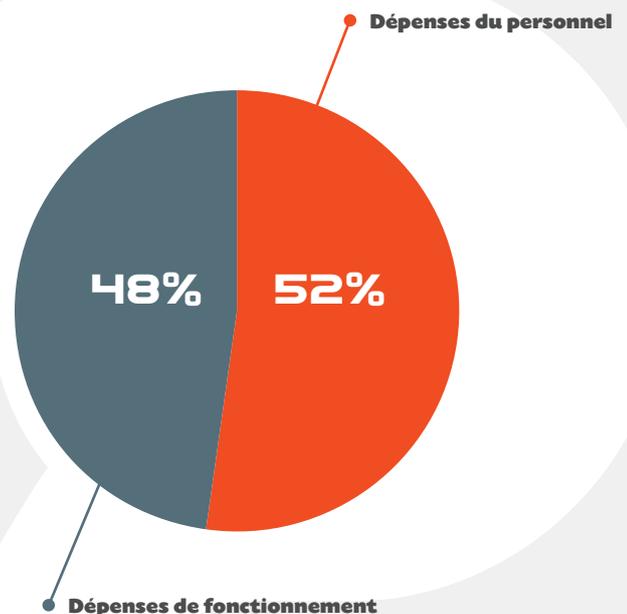
> LES DÉPENSES DE PERSONNEL

comprennent les rémunérations du personnel, les frais de déplacement des membres du Comité de Privatisation, et les charges sociales.

> LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

concernent les achats de carburant, de fournitures de bureau, les consommables informatiques, les charges d'entretien, les prestations extérieures et les autres dépenses. Le budget alloué au titre des dépenses de fonctionnement s'est révélé insuffisant et ne prend pas en compte le financement des opérations de privatisation, notamment les études de valorisation des sociétés.

Le diagramme ci-inclus présente la ventilation du budget alloué au Comité de Privatisation au titre de l'année 2018.



3.1.2.2. Budget exécuté

Les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 350 668 269 FCFA pour une dotation de 351 068 269 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,8 %.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles ont été exécutées à hauteur de 143 726 827 FCFA pour une dotation de 158 939 785 FCFA, soit un taux d'exécution de 90,4 %.

Au total, l'ensemble des dépenses exécutées au titre de l'exercice 2018, s'élèvent à 494 395 096 FCFA, pour un budget autorisé de 510 008 054 FCFA, soit un taux d'exécution de 96,9 %. ■

3.1.2.3. Financement des études de privatisation

En l'absence de dotation budgétaire, les opérations de privatisation, ont été financées de la façon décrite ci-après.

Les frais de l'étude de valorisation de la CIDT, d'un montant de 53 100 000 FCFA, ont été transférés à la Direction Général du Portefeuille de l'Etat (DGPE) pour la prise en charge.

En ce qui concerne l'opération de privatisation de la BHCI, le solde de la rémunération du consultant Rothschild & Cie, soit 163 989 250 FCFA, a été imputé au compte spécial réservée à la restructuration du Secteur financier, au Ministère de l'Economie et des Finances.

Les honoraires du cabinet SOUTHBIDGE, d'un montant de 176 838 742 FCFA au titre de l'avance de démarrage pour l'opération de cession des actifs et activités du réseau de distribution de gaz butane de PETROCI-HOLDING, ont été payés sur le Fonds d'Etudes.

Au total, les dépenses effectuées au titre des opérations de privatisation, en 2018, s'élèvent à 393 927 992 FCFA. ■



3.2 Gestion des archives et de la documentation

Les activités du Bureau des Archives et Documentation sont les suivantes :

GESTION DES ARCHIVES < > GESTION DE LA DOCUMENTATION < > GESTION DU SITE INTERNET

> 3.2.1. Gestion des archives

La gestion des archives concerne l'organisation, la conservation et la communication des documents et informations. Le système de gestion des archives est en amélioration continue.

En vue d'une meilleure conservation des archives, le Comité de Privatisation est passé à l'étape de la numérisation de celles-ci.

Entamé en août 2018, le processus de numérisation des documents d'archives s'est poursuivi tout le reste de l'année. A son terme, il permettra une amélioration significative de la sécurisation et de la conservation des documents, ainsi que leur meilleure accessibilité.

> 3.2.2. Gestion de la documentation

La gestion de la documentation renferme notamment le système d'organisation de tous les documents et des données utiles aux agents de la Cellule Technique dans la réalisation de leurs travaux. A cet égard, une veille documentaire est assurée par le Bureau des Archives et de la Documentation, en vue de fournir, en temps réel, les informations nécessaires aux chargés d'opérations pour la conduite des dossiers.

Cette veille documentaire permet d'alimenter et mettre à jour les bases de données constituées à cet effet. Un espace de diffusion d'informations est ouvert sur le centre « Réseau et Partage ». Cet espace regroupe les informations sur les opérations de privatisation, ainsi que les textes légaux et règlementaires relatifs aux opérations de privatisation. Les informations disponibles concernent en particulier les conventions de cession, les communications en Conseil des Ministres et les procès-verbaux de réunion du Comité de Privatisation.

> 3.2.3. Gestion du site internet

Le Bureau des Archives et Documentation assure le suivi régulier du site internet en procédant à la mise à jour régulière des informations liées aux activités du Comité de Privatisation. ■

3.3 Gestion du système d'informations



Le Comité de Privatisation a poursuivi les efforts d'amélioration de son système d'informations.

La mise en place d'un progiciel de gestion intégrée (PGI) a été achevée avec le déploiement et la mise en service des 4 modules qui le composent, à savoir :

- le **Système intégré de Gestion des Opérations de Privatisation** (SIGOP) ;
- le **Système Intégré de Gestion Budgétaire, Administrative et Financière** (SIGBAF) ;
- le **Système Intégré de Gestion Electronique de Documents** (SIGED) ;
- le **Système Intégré de Gestion du Courrier** (SIGC).

➤ Le site internet www.privatisation.gouv.ci permet au Comité de Privatisation de diffuser de façon proactive les informations portant sur ses activités.



➤ www.privatisation.gouv.ci ◀





COMITE DE PRIVATISATION

Dix sociétés demeurent dans le programme du Comité de Privatisation au terme de l'année 2018.

L'objectif du Comité de Privatisation est de finaliser le processus de privatisation de la totalité de ces sociétés, avec pour priorité la privatisation de ORANGE CÔTE D'IVOIRE, en 2019.





4. PERSPECTIVES 2019

Deux sociétés demeurent dans le programme du Comité de Privatisation au terme de l'année 2018. L'objectif du Comité de Privatisation est de finaliser le processus de privatisation de la totalité de ces sociétés, avec pour priorité la privatisation de ORANGE CÔTE D'IVOIRE, en 2019.

Deux opérations de privatisation connaîtront leur dénouement au cours du premier semestre de l'année 2019. Il s'agit de la privatisation de PALMAFRIQUE, dont le contrat de cession et d'acquisition est en phase de signature et celle de la BHCI dont l'achèvement du processus de cession est tributaire de la prise d'un arrêté par le Ministre de l'Economie et des Finances autorisant la modification de la structure de l'actionnariat de la banque, après avis conforme favorable de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Les cessions des actifs et activités du réseau de distribution de gaz butane (GPL) de PETROCI-Holding et des parts de la CNCE dans le capital de La Loyale Vie devraient être achevées dans le courant du troisième trimestre de l'année 2019.

Les opérations suspendues seront relancées dès que les conditions de leur reprise seront réunies. ■



5. CONCLUSION

Les activités menées par le Comité de Privatisation, en 2018 ont permis une avancée significative des opérations de la plupart des sociétés restant à privatiser.

Cependant, certaines de ces opérations sont confrontées à des difficultés qui entravent leur achèvement.

Le Comité de Privatisation envisage de finaliser, au cours de l'année 2019, l'ensemble des opérations restant encore dans son portefeuille, avec pour priorité la cession des parts de l'Etat dans le capital de la société ORANGE COTE D'IVOIRE dont les recettes attendues ont été inscrites au budget de l'Etat. ■





— Cabinet du Premier Ministre —

COMITE DE PRIVATISATION



COMITE DE PRIVATISATION
— Cabinet du Premier Ministre —